

REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

COMMUNE D'AURIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 16 décembre 2019 à 20h30.**

L'an deux mil dix-neuf, le 16 décembre à 20h30, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, **Maire.**

Date de convocation : 12/12/2019

SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 16 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, **Maire.**

Présents : **Mmes**, Patricia **FÉDOU** Sandrine **VERCRUYSSSE**, Mrs Denis **BOUVIER-GARZON**, Julien **CHEVREL**, Christian **GARRIGUES**, Didier **MARTORELL**.

Absents : Mme Dominique **VAN DER MERWE**, Monique **CHAMBON** donne pouvoir à Patricia **FÉDOU**, Stéphane **ISELLE** donne pouvoir à Didier **MARTORELL**, Lionel **VIGNA** donne pouvoir à Sandrine **VERCRUYSSSE**.

Secrétaire de séance : Julien **CHEVREL**

DM N° 04- Opération d'ordre à équilibrer.

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| R 2804133 : Dépt : projet infrastructures | | 1000.00€ |
| TOTAL R 040 : opération d'ordre entre section | | 1000.00€ |
| R 10226 : taxe d'aménagement | 1000.00€ | |
| TOTAL R10 : dotations fonds divers réserves. | 1000.00€ | |

2 : Délégation de service public relative aux procédures d'instruction des autorisations d'Urbanisme.

Madame la Maire rappelle au conseil que la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme est actuellement confiée au service mutualisé de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais. La convention prendra fin au 31 décembre 2019.

Madame la Maire propose de signer, à compter du 1^{er} janvier 2020, une nouvelle convention de délégation relative aux procédures d'instructions des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation des sols auprès du bureau d'études UrbaDoc qui propose les tarifs suivants :

☞ Certificat **d'urbanisme** : **31.50€**

☞ Certificat d'urbanisme B : **75.50€**

☞ Déclaration préalable : **99.00€**

☞ Permis de construire : **126.00€**

☞ Permis de démolir : **126.00€**

☞ Permis d'aménager : **252.00€**

☞ Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux : **31.50€**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

☞ **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention de délégation de service public relative aux procédures d'instructions des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2020.

3 Dissolution du CCAS d'Aurin.

La Maire expose au Conseil Municipal que :

L'article L.123-4 du code de l'action et des familles stipule que le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTRE, indique que le CCAS est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants et qu'il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants,

- **Vu** l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,
- **Vu** que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

☞ **DECIDE DE DISSOUDRE LE CCAS**, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

- D'exercer les attributions dont le CCAS avait la charge;
- D'imputer au prochain budget de la commune, l'excédent qui sera constaté au prochain CA 2019. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune,
- le conseil municipal se prononcera sur les comptes administratifs et de gestion de 2019 du CCAS.
- D'informer par courrier les membres du CCAS
- Le conseil municipal exercera directement cette compétence,

Questions diverses

☞ **SPANC** : le service public cesse son activité en régie sur les 27 communes du Nord du territoire de Terres du Lauragais, le 31 décembre 2019. THOMAS Philippe intégrera le service du Réseau 31, qui étendra ses missions de contrôle de l'assainissement non collectif à l'ensemble du territoire de la communauté de communes, à compter du 2 janvier 2020. Il restera votre interlocuteur local.

☞ Communes contre Terre du Lauragais concernant les attributions de compensation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h00.

Tableau des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal en date du 16 DÉCEMBRE 2019.

| N° DELIBERATION | OBJET |
|------------------------|---|
| 2019/N°26 | DM N° 04- Opération d'ordre à équilibrer. |
| 2019/N°27 | Délégation de service public relative aux procédures d'instruction des autorisations d'Urbanisme. |
| 2019/ N°28 | Dissolution du CCAS d'Aurin. |

Approuvé par le conseil municipal en date du 20 janvier 2020.